

TUTORIEL D'AIDE POUR UTILISER LE TELE-SERVICE S.P.O.R.T.S.  
Système Parisiens Optimisé pour la Réservation des Terrains de Sports  
Renouveler une demande de créneau annuel hebdomadaire  
Pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023

Pour utiliser le télé-service PARIS ASSO, il faut avoir créé un compte MON PARIS [compte Mon Paris](#)

Le télé-service S.P.O.R.T.S. est conçu et optimisé pour les versions 6 et suivantes du navigateur Microsoft Internet Explorer. L'utilisation d'autres navigateurs Internet, peut entraîner des dysfonctionnements.

Pour utiliser dans de bonne condition le télé-service S.P.O.R.T.S., il est souhaitable de disposer d'un PC + Windows XP (minimum) + Outlook (version 2002 minimum pour la réception des messages) + du navigateur Microsoft Internet explorer (version 6 minimum). L'utilisation d'ordinateur macintosh ou de smartphone peut entraîner des dysfonctionnements.

Il ne faut jamais utiliser le bouton retour arrière du navigateur Internet que vous utilisez. Cela entraîne des dysfonctionnements du site PARIS ASSO et du télé-service S.P.O.R.T.S.

Le télé-service S.P.O.R.T.S. n'a pas pour fonction de rechercher des créneaux libres sur les équipements sportifs Parisiens, son unique fonction est de permettre de formuler une demande de créneau. Le dépôt d'une demande ne garantit pas obligatoirement une réponse positive

La saisie de demande de créneau annuel hebdomadaire (renouvellement ou nouvelle demande) dans le télé-service S.P.O.R.T.S. pour les 2 prochaines saisons sportives 2021/2022 et 2022/2023 (dorénavant, un créneau hebdomadaire est à renouvelé tous les 2 ans), sera ouverte du 15/10/2020 au 30/11/2020, passé ce délai, il ne sera plus possible de saisir de demande de créneau annuel hebdomadaire pour les 2 prochaines saisons sportives 2021-2022 (du 01/09/21 au 07/07/21) et 2022-2023 (du 03/09/22 au 07/07/23).

**Définition :** Un créneau annuel correspond à un créneau hebdomadaire qui est attribué pendant une saison sportive (du 01/09/201x au 03/07/201x). Le service du PRES le nomme aussi créneau périodique ou réservation périodique.

**ATTENTION :** Il est normal que le compte du télé-service SPORTS n'affiche aucun renouvellement de compétition à cocher (ce n'est pas un bug informatique).

Car les créneaux qui sont issus des calendriers de compétitions de la saison sportive 2020/2021 et qui sont enregistrés manuellement date par date (appelé aussi réservation ponctuelle par le service du PRES), ne sont pas recopiés dans le compte du TS SPORTS de l'association ou de l'organisme. Comme chaque année, à partir du mois de juillet, il faudra communiquer, le calendrier de vos compétitions à la section « compétition » du PRES.

Voici ci-dessous, la procédure pour accéder au compte PARIS ASSO et au compte du télé-service SPORTS.

- 1) Saisissez ce lien suivant dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet : <https://parisasso.paris.fr/> (Dans ce cas de figure, il est conseillé de fermer le navigateur Internet et de le redémarrer, avant la saisie de l'adresse internet, afin d'éviter des problèmes de connexions).

La 1ere page d'accueil de PARIS ASSO s'ouvre, il faut cliquer sur le bouton « je me connecte».

## Je m'inscris ou me connecte

**Jamais inscrit sur Simpa ni Paris Asso ?**  
Inscrivez votre association en seulement trois étapes

**J'INSCRIS MON ASSO**

**Votre asso était inscrite sur Simpa ?**  
Retrouvez vos données et l'historique de vos démarches en 3 étapes !

**JE VALIDE SES DONNÉES**

**Déjà sur Paris Asso ?**  
Vous ou un autre membre de votre association a déjà utilisé Paris Asso ?

**JE ME CONNECTE**

## Et j'utilise les services Paris Asso

- 2) Dans le cadre « se connecter », saisir l'adresse email et le mot de passe du compte **MON PARIS** (que vous avez créé), ensuite cliquez sur le bouton « je me connecte ».

**PARIS | Mon Paris**

Un accès facile aux services de la Ville,  
le suivi de vos demandes et des conseillers à votre écoute

**Se connecter**

Courriel

Votre adresse électronique

Mot de passe

Mot de passe

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

**JE ME CONNECTE**

**JE CRÉE MON COMPTE**

- 3) La 2eme page d'accueil de **PARIS ASSO** s'ouvre et le nom de votre association/organisme doit s'afficher sur fond bleu. Cliquez sur la rubrique « créneaux sportifs - faire une demande de créneau sportif ».

**SIMPA+SPORTS+AIRES**

**DJS - TEST PRES**  
association n°1 (SIMPA n°565) test application  
SIMPA+SPORTS+AIRES  
- (maj 20/06/19 à 8h57)

Mise à jour le 07/10/2020

**MON ASSO** **DOCUMENTS** **UTILISATEURS**

**AJOUTER UNE ASSO**

## Et j'utilise les services Paris Asso

**Subventions**  
**FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION**

**Créneaux sportifs**  
**FAIRE UNE DEMANDE DE CRÉNEAU SPORTIF**

**Affichage numérique**  
**DÉPOSER UNE DEMANDE D'AFFICHAGE**

Autres services

## DEBUT DE LA PROCEDURE DE RENOUVELLEMENT

- 4) Vous arrivez à la page d'accueil du télé-service S.P.O.R.T.S. (qui est de couleur orange) avec le titre suivant : Demande de créneaux dans les équipements sportifs - Bienvenue dans le télé-service S.P.O.R.T.S. de demande de créneaux

Si vous n'arrivez pas à la page d'accueil du TS SPORTS, c'est qu'il y a un problème avec le compte PARIS ASSO (compte incomplet, compte à actualiser, etc...). Merci de contacter la hotline de PARIS ASSO : [contact.simpa@paris.fr](mailto:contact.simpa@paris.fr) .

The screenshot shows the PARIS SPORT website header with the logo and navigation links. Below the header is a menu titled 'DEMANDE DE CRÉNEAUX SPORTIFS' with several options. A red arrow points to the 'Créneau annuel, renouvellement' option. The main content area displays the title 'Demande de créneaux dans les équipements sportifs' and a subtitle 'Bienvenue dans le télé-service S.P.O.R.T.S. de demande de créneaux'. The text explains the service and provides instructions for users, including a warning about the current season (2020/2021) and the upcoming renewal period (15/10/2020 to 30/11/2020).

- 5) A gauche de la page, cliquez sur la rubrique « **créneau annuel, renouvellement** ».
- 6) S'affiche un tableau récapitulatif de vos réservations actuelles (créneau hebdomadaire), sur des équipements sportifs, concernant la saison sportive 2020-2021 (qui correspond à la saison en cours). Dans le cadre des demandes de renouvellement de créneaux pour les 2 prochaines saisons sportives 2021/2022 et 2022/2023, il est normal que s'affiche les informations relatives à la saison sportive 2020/2021, puisque ce sont celles-ci, qui sont à renouveler pour les 2 prochaines saisons sportives. Ce n'est pas un bug du Télé-Service SPORTS.

**ATTENTION :** Il est normal que le compte du télé-service SPORTS n'affiche aucun renouvellement de compétition à cocher (ce n'est pas un bug informatique).

Car les créneaux qui sont issus des calendriers de compétitions de la saison sportive 2020/2021 et qui sont enregistrés manuellement date par date (appelé aussi **réservation ponctuelle** par le service du PRES), ne sont pas recopiés dans le compte du TS SPORTS de l'association ou de l'organisme.

- 7) Si vous ne voulez plus de votre créneau hebdomadaire, il ne faut pas cocher la case de la ligne de créneau concerné. Le(s) créneau(x) hebdomadaire(s) ne sera pas renouvelé pour les 2 prochaines saisons sportives 2021/2022 et 2022/2023.

### **ATTENTION :**

Tout renouvellement de créneau hebdomadaire non coché, sera considéré comme non demandé et sera perdu. Le créneau hebdomadaire non renouvelé sera susceptibles d'être attribué à d'autres associations à compter de septembre 2021.

Si vous avez coché par erreur un renouvellement, il faut le signaler rapidement en adressant un courriel à [contactsports@paris.fr](mailto:contactsports@paris.fr) ou un courrier à DJ5-SSP-PRES-25 Boulevard Bourdon - 75004 paris. N'oubliez pas d'indiquer dans votre signalement, le nom de votre association/organisme, le numéro SIRENE ou RNA de votre association/organisme et le numéro de la demande de créneau.

- 8) Si vous voulez conserver pour les 2 prochaines saisons sportives 2021/2022 et 2022/2023 et renouveler à l'identique (même établissement sportif, même jour, même horaire, etc...) votre créneau hebdomadaire, attribués pour la saison sportive 2020-2021, suivez la procédure ci-dessous

**ATTENTION :** Pour toute modification d'un créneau de renouvellement (suppression de jour, suppression d'heure, demande d'utilisation pendant les petites vacances scolaires, suppression d'utilisation pendant les petites vacances scolaires, suppression de terrain), **utilisez la case « saisir un commentaire »** du créneau pour indiquer vos modifications. Exemple ci-dessous avec une demande de modification de créneau :

**ANNULER** **VALIDER**

**ATTENTION :** Pour toute demande de créneau hebdomadaire supplémentaire (ajout d'heure ou de jour ou de terrain), il faut saisir **obligatoirement** une nouvelle demande en utilisant le formulaire « créneau annuel, nouvelle demande ». Voir la copie d'écran ci-dessous :

- :: Correspondant pour ce télé-service
- :: **Créneau annuel, nouvelle demande**
- :: Créneau annuel, renouvellement
- :: Demande

» Pour télécharger le manuel utilisateur, cliquez ici.

### Demande de créneaux dans les équipements sportifs

Bienvenue dans le télé-service S.P.O.R.T.S. de demande de créneaux

- 9) Pour renouveler et conserver votre créneau à l'identique pour les 2 prochaines saisons sportives 2021/2022 et 2022/2023, cochez, dans la colonne « renouvellement », la ou les case(s) concernée(s).

Après avoir saisi les informations « obligatoire » ou pas, sur la discipline, n'oubliez pas de cocher les cases qui sont signalés par les **flèches rouges**.

10) Après avoir coché le(s) créneau(x) à renouveler, en bas du tableau, il faut cliquer sur « valider »

11) Une page s'affiche avec le message suivant « *x demande a bien été soumise au service de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris qui gère les demandes de créneaux dans les équipements sportifs* »

Dans les minutes qui suit, l'application informatique SPORTS vas générer automatiquement un message, qui sera envoyé à l'adresse email du siège social qui a été saisie dans le compte PARIS ASSO.

Exemple :

-----Message d'origine-----

De : sport@paris.fr [mailto:sport@paris.fr]

Envoyé : mardi 4 octobre 2018 10:35

À : contactsports@paris.fr

Objet : Accusé de réception - demande - - 2019-20\_00110831

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande de créneau.

Nos services traiteront cette demande dans les plus brefs délais.

A très bientôt sur Paris.fr,

L'équipe de gestion des demandes de créneaux dans les équipements sportifs de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Mairie de Paris.

Attention : Ce message a été généré automatiquement. Merci de ne pas y répondre.

Demande : - 2019-20\_00110831

12) En bas de page cliquez sur le bouton « retour ».

13) Vous retournez au tableau récapitulatif de vos créneaux.

14) Maintenant dans la colonne « renouvellement » du tableau récapitulatif, la case à cocher a été remplacée par la phrase « **demandé le xx/1x/2020** ». Ce qui signifie que le créneau hebdomadaire a été renouvelé pour les 2 prochaines saisons sportives 2021/2022 + 2022/2023.

Saisie de vos demandes de renouvellement de créneaux annuels. Au moment de la saisie, les créneaux 2020/2021 s'affichent afin de de vous offrir la possibilité de les reporter sur 2021/2022. Attention les créneaux 2021/2022 seront reconduits automatiquement en 2022/2023 (sauf avis contraire de votre part adressé au service du PRES ou de la MAAN).

Equipement	Créneaux	Activité	Modalités usagers	Renouvellement
Plaine de Jeux de Bagatelle Terrain n° 01 - Rugby Plaine de Jeux de Bagatelle Terrain n° 07 - Rugby Plaine de Jeux de Bagatelle Terrain n° 10 - Rugby	Mardi 06:00-07:00 du 01/09/2020 au 06/07/2021 Lundi 05:00-07:00 du 01/09/2020 au 06/07/2021 bbbbbb	Famille : SPORTS DE NEIGE * Discipline : SKI ALPIN * Tranche d'âge : 0-4 ans * Genre : Homme Activité ouverte au handicap : <input type="checkbox"/> PMR <input type="checkbox"/> Mal voyant <input type="checkbox"/> Mal entendant <input type="checkbox"/> Autres	Activité payante : <input type="checkbox"/> Prix moyen annuel : * Modalités d'inscription : tttt Téléphone du contact usager : * Courriel du contact usager : hhh@par.fr	<input type="checkbox"/> Demandé le 15/10/2020
Stade Georges Carpentier Club House	Lundi 06:00-07:00 du 01/09/2020 au 06/07/2021 Saisir un commentaire	Reprendre les informations du créneau précédent : <input type="checkbox"/> Famille : AUTRE * Discipline : TRAVAUX * Tranche d'âge : * Genre :	Reprendre les informations du créneau précédent : <input type="checkbox"/> Activité payante : <input type="checkbox"/> Prix moyen annuel : * Modalités d'inscription :	<input type="checkbox"/>

**ATTENTION** : Après la validation, Il est normal que s'affiche uniquement les informations de la saison sportive 2020/2021 (ex : lundi 10 :xx-11 :xx du 01/09/2020 au 07/07/2021) , ce n'est pas un bug. Car se sont les informations de la saison 2020/2021 qui sont renouvelés pour 2 ans.

**Ne vous inquiétez pas**, le renouvellement pour les 2 prochaines saisons sportives **2021/22 et 2022/23** a bien été pris en compte par le TS SPORTS.

Une futur mise a jour du TS SPORTS devrait améliorer cet affichage, qui peut preter a confusion...

Fin de la procédure de demande de renouvellement de créneau(x) hebdomadaire pour les 2 prochaines saisons sportives 2021/2022 et 2022/2023.

**ATTENTION :**

Les créneaux de la saison sportive 2021/2022 seront reconduits automatiquement en 2022/2023 (sauf avis contraire de votre part adressé au service du PRES ou du SPB, avant le 31/06/2022).

**ATTENTION :**

Après la validation, si après réflexion, vous ne voulez plus de votre créneau pour la ou les deux saisons prochaines, il faut rapidement le signaler et adresser un courriel à votre interlocuteur du PRES (ou SPB) ou à [contactsports@paris.fr](mailto:contactsports@paris.fr) ou un courrier à DJS-SSP-PRES-25 Boulevard Bourdon - 75180 paris cedex 04.

Afin que le PRES ou le SPB supprime le créneau de l'application informatique.

Si vous ne le signalez pas, le créneau ne pourra pas être proposé à une autre association.

Il sera donc facturé à votre association, qu'il soit utilisé ou pas sur la saison sportive concernée.

**ATTENTION :**

Le renouvellement d'un créneau ne garantit pas obligatoirement, l'attribution de celui-ci. Il faut attendre la fin des réunions des commissions d'attribution avec les mairies d'arrondissements, pour obtenir une réponse positive ou négative.

La fonction « soumettre vos demande » a été supprimé dans un souci d'amélioration. Cependant la colonne « statuts » dans le tableau « historique des demandes soumises » n'a pas été supprimée dans l'application SPORTS. Le statut de la demande restera toujours en affichage « soumise », quelle que soit la réponse donnée par le PRES : « positive » ou « négative ». Ne tenez pas compte de la colonne, elle sera supprimée dans une prochaine mise à jour de l'application SPORTS.

N° de demande	Date de soumission	Statut	Type de demande	Journée / Date de début	Equipement	Discipline
2019-20_00134901	12/10/2018	Soumise	Annuelle nouvelle	Lundi	Gymnase Camou	CANOE-KAYAK
2019-20_00133719	08/10/2018	Soumise	Annuelle renouvellement	Multi choix	Plaine de Jeux de Bagatelle	RUGBY A 7

Le télé-service S.P.O.R.T.S. n'a pas pour fonction de rechercher des créneaux libres sur les équipements sportifs Parisiens, sa seule fonction est de permettre de formuler une demande de créneau. Le dépôt d'une demande ne garantit pas obligatoirement une réponse positive.

**ATTENTION :**

Les réponses aux demandes de créneaux, seront dans la majorité des cas, envoyées à partir de juillet 2021, après la fin des réunions des commissions d'attribution avec les mairies d'arrondissement.

Dans le cas d'une réponse positive, un courriel comprenant une Autorisation d'Occupation Temporaire d'aire sportive (A.O.T.), sera envoyé aux coordonnées de la personne qui a été saisie comme correspondant dans le compte du télé-service S.P.O.R.T.S. Ensuite, Il suffira de présenter L'A.O.T. aux agents du centre sportif pour utiliser le créneau. Pour connaître les modalités d'utilisation, il faut contacter le responsable de l'équipement sportif, dont les coordonnées téléphonique figure sur l'AOT, il sera nécessaire dès les premières séances d'utilisation de lui fournir les noms et coordonnées des personnes encadrantes de ces séances, de même que les copie des diplômes éventuels.

Dans le cas d'une réponse négative, un courriel sera envoyé directement à l'adresse email du siège social pour les associations ou à celle du responsable pour les organismes, saisie dans le compte du portail PARIS ASSO

Pour toutes questions concernant le télé-service PARIS ASSO :  
[Contact.simpa@paris.fr](mailto:Contact.simpa@paris.fr)

Pour toutes questions concernant le télé-service SPORTS :  
[contactsports@paris.fr](mailto:contactsports@paris.fr)

Pour toutes questions sur les Piscines

Coordonnée de la SPB (Service des Piscines et Baignades) :  
DJS - Réseau des Piscines Parisiennes  
Le chef du SPB  
25 Boulevard bourdon  
75180 paris cedex 04

Pour toutes questions les autres établissements sportifs (à la condition d'être géré par le PRES)  
Coordonnée du PRES (Pole de Réservation des Equipements Sportifs) :  
DJS-SDAS-SSP - Le chef du PRES - 25 Boulevard bourdon - 75180 paris cedex 04

Lexique :

AOT : Autorisation d'Occupation Temporaire  
DJS : Direction de la Jeunesse et des Sports  
DRFIP : Direction Régional des Finances Public  
SPB : Service des Piscines et Baignades  
MAAN : Mission des Activités Aquatiques et de la Natation  
PRES : Pôle de Réservation des Equipements Sportifs  
SIMPA : Système d'Information Multiservices des Partenaires Associatifs  
SPORTS : Système Parisien Optimisé pour la Réservation des Terrains de Sports  
TS : Télé-Service

La gestion du télé-service SPORTS est assurée par le service Pôle de Réservation des Equipements Sportifs (P.R.E.S.) pour le compte de la Direction de la Jeunesse et des Sports (D.J.S.), 25 boulevards bourdon 75180 paris cedex 04.

**ATTENTION** : Les adresses emails génériques [sport@paris.fr](mailto:sport@paris.fr) ou [DJS-Contacts-Aires@paris.fr](mailto:DJS-Contacts-Aires@paris.fr) ou [dstisimpawssso@paris.fr](mailto:dstisimpawssso@paris.fr) ou [SIMPA-noreply@paris.fr](mailto:SIMPA-noreply@paris.fr) ne sont attribuées à personne, elles sont générées automatiquement par les applications informatiques de la ville de Paris. Il est inutile d'envoyer des emails à ces adresses, car personne ne pourra les consulter.

**ATTENTION** : **Il ne faut pas confondre** les informations saisies dans le compte PARIS ASSO et celles saisies dans le compte du télé-service S.P.O.R.T.S. Ce sont **2 applications informatiques différentes**, les informations saisies dans le compte PARIS ASSO ne se retrouvent pas automatiquement dans le compte du télé-service S.P.O.R.T.S. et inversement.

**Le service de gestion du TS SPORTS et de contact SPORTS**

Direction de la Jeunesse et des Sports

[contactsports@paris.fr](mailto:contactsports@paris.fr)

Maj. 16/10/2020 - v19

Les informations figurant dans ce tutoriel ne sont données qu'à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.